

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## A QUI LA FAUTE ?

Après avoir siégé pendant trois mois environ, la Conférence de La Haye, ne pouvant pousser plus loin ses travaux, vient de se séparer. Son président, M. de Staal, représentant du Tsar de Russie, a précisé le caractère et la portée de ceux-ci, lorsqu'il a dit : « L'œuvre accomplie n'est pas aussi parfaite qu'il était désirable, mais elle est sincère, pratique et sage; elle concilie les deux principes qui sont la base du droit des gens, celui de la souveraineté des Etats et celui de la solidarité internationale. Elle affirme que dans les temps nouveaux les œuvres nées du besoin de la concorde doivent dominer. La tâche de la Conférence a été méritoire et belle. »

L'honorable président a eu, pour son œuvre et pour celle de ses collègues, des yeux quelque peu paternels. On ne saurait lui en faire un reproche, mais combien peut-on regretter que la Conférence de La Haye, née d'une si noble et si généreuse pensée, n'ait pas eu des résultats plus concluants, plus efficaces !

Sans vouloir à aucun degré comparer ce Congrès à l'enfer, nous dirions volontiers qu'il a été pavé de bonnes, d'excellentes intentions. Il n'y a pas, en effet, un diplomate ayant siégé à La Haye, qui n'y soit arrivé avec des tendances dignes de l'abbé de St-Pierre, l'un des premiers qui renouvela des Grecs la bienfaisante théorie de la paix universelle déjà rêvée par Platon, ce qui nous fournirait presque une consolation, en prouvant une fois de plus qu'il ne faut désespérer de rien.

Mais les réalités ? Mais les difficultés ? Mais les moyens, pour employer l'expression même du baron de Staal, de concilier le respect de la souveraineté des Etats et celui de la solidarité internationale ?

Objections et difficultés vieilles comme le monde lui-même, et qu'il faut savoir gré à la Conférence d'avoir sinon vaincues, du moins atténuées, dans une certaine mesure.

Ce qui est resté dans l'esprit de tous, c'est que la Conférence de La Haye n'a été, à vraie dire, qu'un commencement et qu'elle ne peut, comme l'a dit l'un des plénipotentiaires français, M. d'Estournelles, manquer d'être suivie de réunions semblables dans l'intérêt de la civilisation et de la paix.

Pour le noter en passant, il n'y a pas une puissance qui ait refusé de signer l'acte final. Seize Etats ont signé la convention d'arbitrage, la plus importante de toutes. Quinze ont signé les deux autres conventions; dix-sept ont signé la déclaration concernant le lancement des projectiles du haut des ballons; seize ont signé la déclaration contre l'emploi de projectiles asphyxiants; quinze ont signé la déclaration relative à l'interdiction de balles qui s'épanouissent.

Il est vrai qu'à plusieurs de ces conventions a manqué l'adhésion de certaines puissances particulièrement importantes. C'est ainsi que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre n'ont pas signé la première convention relative au règlement pacifique des conflits internationaux, non plus que la convention tendant à adoucir les lois et coutumes de la guerre sur terre.

Les mêmes puissances n'ont pas signé davantage la convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève, non plus que les déclarations concernant l'interdiction de lancer des projectiles du haut de ballons, l'interdiction d'employer des gaz asphyxiants et l'interdiction de balles qui s'épanouissent.

La France, la Russie et la plupart des Etats secondaires ont, au contraire, signé ces conventions et déclarations.

Il ne faut donc pas s'étonner si la plupart des journaux anglais, commentant la clôture de la Conférence de la paix, déclarent que « l'âge d'or est un rêve qui ne sera pas réalisé de sitôt » et que « cette même Conférence, malgré l'habileté des diplomates qui y ont pris part, n'a pas exorcisé le spectre de la guerre, puisqu'elle n'a pas réduit d'un centime les charges de cette paix armée qui pèse si lourdement sur la vie normale des nations. »

A qui la faute ? pourrait-on demander, et la Grande-Bretagne, notamment, qui se flatte de marcher à la tête de la civilisation ne porte-t-elle pas, en cette circonstance, une responsabilité des plus lourdes ? N'y avait-il pas mieux à faire pour elle que d'obéir à une mesquine pensée d'antagonisme et de jalousie contre la Russie, parce que celle-ci avait pris l'initiative de cette œuvre de progrès et d'humanité ?

Les nations que hante le spectre de la guerre, comme disent les journaux anglais, et que ce spectre ne cessera pas de hanter, n'oublieront pas jusqu'à quel point la Grande-Bretagne a manqué à son devoir et, de l'autre côté de la Manche même, l'attitude du gouvernement anglais sera sérieusement jugée.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'un très notable soulagement eût été apporté aux charges militaires écrasantes supportées par les diverses nations, si la généreuse initiative de l'Empereur de Russie avait été secondée par l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, comme elle l'a été par la France.

Quoi qu'il en soit, cependant, un premier acte bienfaisant a été accompli et, un jour ou l'autre, l'opinion publique forcera les gouvernements à faire un pas de plus dans la voie résolument pacifique conforme aux vœux des peuples, résolus à la suivre et à y persévérer.

C. R.

## L'affaire Dreyfus

Le Docteur Ranson et l'« Affaire »

Un renseignement certain. — La doubleure de Dreyfus. — Sous pli cacheté.  
C'était son testament

Depuis quelques jours, certains journaux mènent grand bruit au sujet de documents que le docteur Ranson, médecin principal des colonies, actuellement à Pondichéry, aurait trouvés dans la doubleure des vêtements du capitaine Dreyfus, au moment où il fit la remise du prisonnier à l'administration pénitentiaire de la Guyane.

D'un autre côté, M. Quesnay de Beaurepaire, dans son enquête, affirme l'authenticité de cette trouvaille, et déclare — on a,

d'ailleurs, souvent raconté cela depuis bien des mois — que M. Ranson aurait déposé chez un notaire ces pièces sous pli cacheté, avec cette mention :

« A ouvrir après ma mort. »

C'était là du pur roman, car s'il eût agi ainsi, ce fonctionnaire aurait gravement manqué à son devoir en conservant par devers lui des documents qu'il aurait dû transmettre immédiatement au gouvernement.

Nous croyons savoir au contraire, que dans le rapport qu'il fit au sujet de la mission qui lui avait été confiée — rapport qui doit exister au ministère de l'intérieur — Le docteur Ranson, non seulement ne fait aucune allusion à ces soi-disant documents, mais déclare qu'il n'a rien trouvé sur le prisonnier.

Nous croyons aussi pouvoir affirmer, dit le *Petit Bleu*, que, ultérieurement, le docteur Ranson a cru devoir faire connaître spontanément qu'il avait, en effet, déposé un pli cacheté chez un notaire, mais que ce pli cacheté était tout simplement... son testament.

Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

### Dossier secret

On dit que c'est le général Chamoin qui sera chargé par le ministre de la guerre de communiquer le dossier secret au conseil de guerre. *Le Figaro* assure que sur la demande de M<sup>re</sup> Demange et Labori l'examen de ce dossier en chambre du conseil occupera la première audience et une partie de la deuxième. Les débats ne commenceraient en réalité que mardi ou même mercredi.

### L'Assignation d'Esterhazy

On télégraphie de Londres, 3 août, au *Matin* :

« Un attaché du consulat de France s'est présenté aujourd'hui, à deux heures et demie, chez le commandant Esterhazy, et lui a remis en personne l'assignation à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes ainsi que le sauf-conduit qui lui est octroyé par le ministre de la justice. »

Le *Daily Chronicle*, confirmant la nouvelle, ajoute que l'adresse d'Esterhazy a été découverte avec quelque difficulté, car l'ex-commandant cache sa personnalité sous le nom de Voillemont.

### L'Affaire Henry-Reinach

Le *Journal* annonce que M<sup>re</sup> Henry va faire assigner de nouveau M. Joseph Reinach. Cette assignation n'aura pour effet que d'interrompre la prescription de trois mois, car l'avocat de M. Reinach demandera une nouvelle remise de l'affaire en raison du procès de Rennes, remise qui sera certainement accordée.

### Le Dossier Secret

De l'Agence Nationale :

« Le ministre de la guerre a fait demander au général Chamoin, commandant la brigade de Saint-Denis, de lui faire savoir s'il était en mesure d'indiquer le ou les auteurs de la communication au *Petit Journal* de la lettre-missive de M. le général de Galliffet ayant trait aux dépositions sur le dossier secret. »

Le général Chamoin est parti ce matin pour Rennes, emportant le dossier secret.

### La Salle des Débats

On mande de Rennes :

Toutes les dispositions relatives au procès sont changées

A la suite de la violente campagne entreprise par la presse, l'autorité militaire a compris enfin tout le danger qu'il y avait à faire étouffer dans un grenier 4 ou 500 per-

sonnes. C'est dans la salle des fêtes du lycée que se dérouleront les débats.

Cette décision a été prise ce matin à onze heures. A dix heures et demie, les tapissiers avaient terminé l'aménagement de la salle de la manutention.

Le lycée étant situé juste en face de l'annulation, le prisonnier n'aura que l'avenue de la gare à traverser.

Pour éviter toute espèce de démonstration, des barrages de gendarmes à cheval et à pied seront établis aux deux extrémités du lycée, c'est-à-dire à l'intersection de la rue Saint-Hélène d'un côté de la rue Duhamel de l'autre.

Le public ne pourra de cette façon, arriver ni au lycée, ni à la prison.

## INFORMATIONS

### Au conseil supérieur de la guerre

Il se confirme que le successeur du général de Négrier sera nommé au prochain conseil des ministres.

D'après le *Temps*, le choix du général de Galliffet n'est pas encore définitivement arrêté; mais le général Pierron, commandant du 7<sup>e</sup> corps, semble devoir être nommé en même temps membre du conseil supérieur et inspecteur d'armée chargé de missions spéciales. Il ne serait pas fait d'autre nomination pour le moment.

Quant au conseil supérieur de la guerre, le général de Galliffet serait résolu à ne pas le convoquer avant quelques temps.

### M. Magnaud contre la « République Française »

La chambre correctionnelle, présidée par M. Puget, vient de statuer sur un procès pour refus d'insertion intenté par M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry à la *République Française*.

Il s'agissait d'une réponse à des commentaires de ce journal, sur la pétition adressée par M. Magnaud à la Chambre des députés, en vue d'obtenir par les magistrats un pourvoi d'absolution, même quand les délits sont matériellement établis.

Sur les plaidoiries de M<sup>re</sup> Renoult pour M. Magnaud et M<sup>re</sup> Félix Roussel pour la *République Française*, le tribunal a condamné le gérant du journal à 16 fr. d'amende et à l'insertion. M. Magnaud ne réclamait pas de dommages-intérêts.

## CHRONIQUE LOCALE

### Lycée Gambetta

Nous sommes heureux de reproduire ci-après, l'éloquente allocution de M. le Proviseur du Lycée à la dernière distribution des prix :

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

On vient de vous rappeler — avec la double autorité de l'expérience et du talent, — l'objet et le but de l'Enseignement Secondaire, sa valeur éducative incomparable, son large esprit de tolérance et d'égalité démocratiques. Je n'ai ni le droit ni l'intention de reprendre une thèse qui est épuisée. Mais je dois à la bienveillance de M. le Préfet du Lot, qui daigne aujourd'hui présider notre grande fête Universitaire, et nous apporte les encouragements précieux du Gouvernement de la République; je dois à la confiance des familles dont les sympathies croissantes nous touchent si profondément; je vous dois à tous, Messieurs, l'exposé loyal des efforts que nous avons tentés durant l'année scolaire pour faire de votre Lycée une famille unie, laborieuse et prospère.

Si je ne me trompe, quand vous placez vos

fil dans un Lycée de l'Etat, vous lui demandez trois choses : une discipline intelligente et libérale, des études florissantes, une éducation virile et vraiment nationale. Or, la discipline que nous avons établie dans cette Maison et que nous maintiendrons sans rigueur comme sans faiblesse, vous la connaissez bien. Le premier ou plutôt l'unique article de notre code est celui-ci : Il faut que l'enfant obéisse à une règle, proportionnée à son âge et à ses besoins, mais nécessaire, pour être un jour, digne et capable de commander à son tour. Il faut que le jeune homme accepte aujourd'hui de bon cœur le joug de cette règle équitable et bienfaisante, afin que demain, devenu citoyen libre d'une libre République, il s'incline sans effort devant la loi, notre sauvegarde à tous, devant la loi qui nous gouverne et nous protège, et qui sait opposer, quand il le faut, au caprice individuel ou à la passion frémisante une barrière infranchissable !

Mais vous le savez, Monsieur le Président, l'obéissance que nous exigeons de ces fiers jeunes gens ne ressemble guère à la soumission aveugle de l'être inférieur que la crainte du châtiement déprime et comprime. Notre discipline ne courbe pas brutalement les esprits et les corps ; elle dirige et elle stimule, elle encourage et elle pardonne, et, suivant la parole d'un ministre libéral et réformateur. « elle a d'autant plus de force pour réprimer, qu'elle a tout fait pour prévenir. » En un mot, elle est faite de vigilance toujours active, de bonté toujours prévoyante et d'inflexible douceur.

Ici, Monsieur le Président, grâce au concours de tous les bons vouloirs, cette discipline a produit des résultats qui ont dépassé nos espérances. Je suis heureux de pouvoir rendre à nos élèves ce témoignage qu'ils n'ont pas cessé un seul jour, durant ces dix mois, de nous prouver quels sentiments d'estime, de confiance et de respect ils professent pour leurs maîtres, pour tous leurs maîtres. Je ne vous dirai pas qu'ils possèdent tous, toutes les qualités de l'écolier parfait. Nous avons eu à regretter comme toujours des fautes légères, quelques défaillances momentanées, inévitables d'ailleurs dans un établissement qui compte plus de 300 élèves ; mais les fautes graves et préméditées se font parmi nous de plus en plus rares, et ce qu'on appelait autrefois le « mauvais esprit », l'esprit frondeur, je veux dire le parti pris du dénigrement et de l'insubordination, c'est un mal dont le souvenir est déjà loin de nous. J'ajoute que, pour la première fois peut-être depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 95 ans, l'heureuse famille n'a pas été attristée cette année par l'exclusion même temporaire, d'un seul de ses enfants !

A vrai dire, je ne m'en étonne guère, mes chers amis, car il est impossible que vous restiez insensibles au dévouement sans calcul et sans limites dont vous avez été l'objet. Que n'ont-ils pas fait cette année, vos maîtres, pour remplacer autant que possible, votre famille absente, pour vous montrer la route à suivre et aplanir devant vous les obstacles ? Je les ai vus moi, en dehors du travail obligatoire de la classe ou de l'étude, s'associer à vos jeux, à vos chants, prendre une part active à vos fêtes scolaires, diriger vos exercices physiques, marcher à votre tête sur les routes poudreuses et dans les bois... Ils vous ont aidés, soutenus, réconfortés. Vous leur devez bien, et je les prie d'agréer l'hommage public de notre commune et profonde reconnaissance !

Quand la paix règne dans les esprits, quand tous, maîtres et disciples, tendent d'un même élan et d'un même cœur vers le même but, l'effort est moins pénible et l'étude devient plus attrayante. On va proclamer les récompenses inscrites au palmarès et vous constaterez, Messieurs, que votre Lycée porte sans fléchir le poids de sa vieille renommée. Si l'on juge, en effet, de la valeur des études d'une maison d'éducation par les succès qu'elle remporte dans les concours et les examens, celle-ci n'a point à redouter les statistiques et les comparaisons. Depuis 1895 jusqu'à ce jour, en cinq ans, 112 élèves ont conquis sur ces bancs le grade de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, quelques-uns dans les conditions les plus honorables. La plupart de ces bacheliers classiques ou modernes ont porté soit dans les Facultés, soit dans des Lycées plus importants, les habitudes d'application soutenue et de labeur acharné qu'ils avaient prises parmi nous. Chaque année, les grandes Ecoles de l'Etat ouvrent leurs portes aux plus vaillants. Deux des nôtres ont pu l'an dernier, franchir le seuil de l'Ecole Polytechnique, et un troisième, admissible aux dernières épreuves écrites, s'apprête à les y rejoindre. J'en connais au moins cinq qui occupent à Saint-Cyr un rang très distingué. Deux autres, que nous avons directement conduits à l'Institut Agronomique, en sortent cette année en tête d'une brillante promotion. Restait une Ecole où le Lycée Gambetta n'était point jusqu'ici représenté. Cette lacune sera sans doute comblée dans quelques semaines, car deux de vos anciens camarades, qui doivent beaucoup, eux aussi, aux professeurs de Cahors, ont l'espoir fondé d'entrer au Borda où ils tiendront, je l'espère, haut et ferme notre drapeau. Faut-il vous rappeler enfin deux succès plus retentissants encore, proclamés naguère en Sorbonne : un accessit de Philosophie, et un premier prix d'Histoire Naturelle ?

Je ne vous oublie pas non plus, vous, les tout petits, qui, dans un concours récent, avez essayé vos forces et cueilli vos premiers lauriers. J'ai enregistré avec un vif plaisir dans notre Livre d'Or les résultats suivants : sur 35 candidats du département admis en Avril à l'examen du Certificat d'aptitude aux Bourse-

Nationales, 20 appartiennent au Lycée Gambetta !

Vous le voyez, Monsieur le Président, quelle que soit la carrière qui les sollicite, nos élèves ont compris que le travail est la loi commune, la loi éternelle à laquelle personne ne se dérober impunément. Nous leur avons dit que, dans une société démocratique où classes, castes et privilèges ont à jamais disparu, il n'y a plus de place pour les égoïstes et les désœuvrés, pour les jouisseurs et pour les parasites. Ils savent que l'avenir est à ceux qui non seulement acceptent, mais qui aiment la sainte et bienfaisante loi du Travail !

Ai-je besoin d'ajouter, en terminant, que nous n'avons jamais, un jour ou une minute, négligé le point de vue éducateur ! On nous demande parfois quelle est notre doctrine en matière d'éducation. Je réponds sans hésiter : Nous enseignons ici, au nom de l'Université, le respect absolu des droits sacrés et intangibles de la conscience. Nous rappelons à nos élèves que le bon citoyen est celui que hante toujours le souvenir de nos malheurs immérités et que soulève encore l'espoir de refaire l'intégrité de la Patrie. Nous avons sans cesse devant les yeux l'image de ce noble pays qui réclame de nous des générations robustes et saines, éprises d'idéal et avides de progrès, capables enfin de lui assurer bientôt une ère de concorde, de justice et de vraie fraternité !

Voilà notre doctrine, jeunes gens ; la voilà la véritable éducation nationale. Elle a fait dans le passé la force et l'honneur de ce Lycée : A vous d'agrandir encore le riche et glorieux patrimoine. Je m'adresse à vous surtout qui déposerez ce soir l'uniforme d'écolier pour prendre la robe virile du citoyen et de l'étudiant, et je vous prie d'emporter en souvenir de votre Proviseur ce dernier conseil :

N'oubliez jamais ce que vous devez à l'Université, ce que vous devez à la République et à la ville de Cahors qui ont élevé pour vous cette Maison si riante, si douce aux âmes et aux corps, toute pleine de soleil et de verdure, où s'est joyeusement épanouie votre première jeunesse où vous avez appris à aimer tout ce qui est beau et tout ce qui est bon, tout ce qu'il faut aimer et défendre. Soyez les imitateurs et les émules de ceux qui vous y ont précédés et qui, à votre entrée dans la vie, vous tendent une main fraternelle, et dites-leur dans l'enthousiasme et la sincérité de vos vingt ans, comme le fier Spartiate à ses aînés : « Nous sommes aujourd'hui ce que vous fûtes ; nous serons demain ce que vous êtes ! »

**Ecole normale de jeunes filles**

Sont reçues définitivement ;

Ordre de mérite :

Mlles

Couyba, de l'école primaire supérieure de Montcuq ;  
Lablanché, de St-Céré ;  
Maradennes, de Montcuq ;  
Alix, de la rue Fénélon ;  
Touron, de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Moles, de St-Céré ;  
Ginibre, de Castelnau ;  
Andrieu, de l'école annexe ;  
Coutrix, de Montcuq ;  
Delpon, de l'école annexe ;  
Dutour, de Ribérac (Dordogne) ;  
Lacroix, de St-Céré.

Gramond, de Castelnau ;

Supplémentaires :

Mlles

Arènes, de Montcuq ;  
Cazabonne, du collège de jeunes filles ;  
Bénédicty, de Montcuq ;  
Chamé, de Villeneuve (Lot-et-Garonne) ;  
Lamoureux, de l'école annexe ;

**Conférence agricole**

Judi dernier, 3 août courant, à l'hôtel de ville de Cahors, M. Decker-David, député du Gers, a fait une conférence, sous la présidence de M. Talou, en remplacement de M. de Verninac empêché, sur la question du crédit agricole ainsi que celles des warrants agricoles, des assurances agricoles et du rôle économique et social des syndicats agricoles.

Sur la proposition de M. Talou, l'assemblée a voté, à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Un grand nombre d'agriculteurs réunis à la mairie de Cahors, le 3 août dernier, sous la présidence de M. Talou, après avoir entendu l'éminent conférencier M. Decker-David, vote à l'unanimité des remerciements chaleureux au sympathique député du Gers et le félicite de son dévouement à la cause de l'agriculture »

**Manufactures de l'Etat**

M. Georges, commis de culture, 8<sup>e</sup> classe, à la direction de Cahors, est élevé sur place à la 7<sup>e</sup> classe.

**Petits potins**

Il n'est bruit en ville que de certaines petites... mésaventures survenues à M. le Supérieur de l'école des Carmes.

La Défense nous fixera sans doute sur la valeur de ces petits potins ?  
Attendons !

**Une recette monstre**

Tous les soirs, un public nombreux se presse aux représentations du « Théâtre de l'Avenir » installé sur les Allées Fénélon.

Judi dernier, après la musique, la place était noire de monde ; les artistes se frottaient les mains : la recette serait bonne !...

Et bientôt un homme de la troupe circulait à travers la foule, sollicitant de droite et de gauche un petit sou !...

La quête est terminée, le rideau se lève, le... quêteur vient tout d'abord remercier le public, la recette est de... 50 centimes, dont une pièce de 10 centimes, — obole d'un crésus !...

L'insolent personnage — non pas le crésus, l'homme de la troupe ! — se permet cependant de ne pas se déclarer satisfait : « Vous éprouvez, dit-il, un certain plaisir à nous écouter, puisque vous venez tous les soirs plus nombreux ; nous espérons qu'à l'avenir vous voudrez bien nous encourager par un petit sou. »

La recette est-elle meilleure depuis ? nous le souhaitons !... Mais si nous avions un conseil à donner à la troupe, nous lui dirions de commencer ses représentations de meilleure heure et d'abrèger les interminables entr'actes.

**Conférences de M. Le Bret**

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8<sup>o</sup>, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du Journal du Lot.

Comme le chiffre du tirage est restreint nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

**Union des propriétaires producteurs de plants**

Dans leur Assemblée générale du 3 août courant, les membres de cette Société ont fixé les prix des divers cépages produits par l'union des propriétaires du Lot producteurs de plants américains comme suit :

Riparia Gloire... ..	35 fr.
Aramon X Rupestris Ganzin... ..	60
Rupestris phénomène du Lot... ..	60
Riparia X Rupestris 101... ..	70
— — — 3,309... ..	80
Mourvèdre X Rupestris 1,202... ..	80
Chasselas X berlandieri 41 B... ..	200
Bourisquou X Rupestris 603... ..	70

Le mille 5 cent. au petit bout.  
Hybride Couderc 4401, 503, 201 : 10 fr. la bouture, 15 fr. raciné ; plant Pardes, 0 fr. 50 la bouture, 1 fr. raciné ; hybrides Franck, 0 fr. 50 la bouture, 1 fr. raciné ; Aramon Rupestris Terras n° 20, 20 fr. le cent ; Seibel n° 1, 20 fr. le cent.

**Fête de l'Assomption**

15 AOUT 1899

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 21 août les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du vendredi 11 au dimanche 20 août inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 21 août.

**Vol**

Un vol a été commis avant-hier, dans le domicile du sieur Simonis, à Artis, commune de Cahors.

Pendant l'absence de M. Simonis, le ou les voleurs se sont introduits dans son immeuble au moyen de la clé de la maison, qui avait été déposée dans une cachette.

La porte d'un petit coffret scellé dans le mur a été brisée à l'aide d'un marteau, et une somme de 200 fr., parmi laquelle se trouvait une pièce de 50 fr. en or, a été soustraite.

Une enquête est ouverte ; souhaitons qu'elle amène sans tarder l'arrestation de cette bande qui a commis d'autres vols qui font l'objet d'une enquête.

**Foire**

A cause probablement de la trop grande chaleur, la foire du 3 août n'a pas été très importante. Le cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 29 à 32 fr. les 50 kilos ; attelages, de 300 à 600 fr. la paire.

Porcs. — Jeunes porcs, de 20 à 40 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 55 à 60 c. le kil ; brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente 200 hectolitres, vendus 180, prix moyen, 13,75 l'hectolitre ; mais en vente 60 hectolitres, vendus 50, prix moyen 13 fr. l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses et poulets, de 70 à 75 c. le demi-kilo ; canards, 60 c. le demi-kilo ; lapins, 45 c. le demi-kilo ; œufs, 65 c. la douzaine ; oisons, de 4 à 6 fr. la paire ; jeunes canards, de 1,80 à 2 fr. la pièce ; laine, 45 c. le demi-kilo.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 3 ET 6 AOUT

Les Echassiers landais,	Millot.
L'Ambassadrice (ouverture)	Auber.
La Mascotte (fantaisie)	Audran.
Mireille (grande fantaisie)	Gounod.
Valses alsaciennes,	Weckerlin.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon.)

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de juillet dernier pour la boucherie :

Bœufs, 62, pesant 34,073 kilos ; vaches, 35, dont 23 pour la troupe, pesant 15,360 kilos ; moutons, 788, pesant 23,537 kilos ; veaux, 183, pesant 17,865 kilos ; porcs, 19, pesant 1,944 kilos ; cheveaux ou mulets, 1 ; soit au total, 1,089 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 3 au 5 août 1899

**Naissances**

Fabre Yvonne-Marie-Louise, impasse de la Charité, 3.

**Décès**

Marion, Anna, célibataire, ouvrière aux Dames blanches, 55 ans, boulevard Gambetta, 15.

**Cour d'assises du Lot**

Audience du 4 août 1899.

M. Lagarde, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

M<sup>es</sup> Besse et Martin, du barreau de Cahors, sont assis au banc de la défense.

Les accusés sont : 1<sup>o</sup> Antoine Conquet 31 ans cultivateur à Cahors ; 2<sup>o</sup> Marie Conquet, dite Eugénie, 26 ans, cultivatrice à Pern ; 3<sup>o</sup> Antoinette Coture, épouse Conquet, 23 ans, cultivatrice à Cahors.

Les formalités d'usage remplies. M. Mège, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

Le sieur Estradel, propriétaire à Cahors, avait été victime de plusieurs vols commis dans une maison de campagne qu'il possède dans la banlieue. Pour se défendre contre les entreprises des malfaiteurs, il eut l'idée de placer sur une fenêtre de sa maison une grosse pierre qui, à l'aide d'un système ingénieux, devait tomber sur la tête de toute personne, non prévenue, qui tenterait d'ouvrir la porte de cette habitation. Les choses se passèrent comme il l'avait prévu, et, un matin, il trouva la porte ouverte, la pierre à terre et des taches de sang autour. Le voleur avait néanmoins pénétré dans la maison à l'aide de fausses clés, et dérobé quatre poules et deux lapins.

La police informée, procéda à une enquête. Elle apprit que Conquet, blessé à la tête, avait convié des amis à manger des lapins, et, se présentant inopinément chez lui, elle saisit une quantité considérable d'objets mobiliers que l'accusé reconnut avoir volés chez divers propriétaires des environs.

C'est ainsi qu'il avoua la soustraction frauduleuse commise chez Estradel, et divers méfaits de même nature perpétrés au préjudice des sieurs Delfour, Contou, Amadieu, Nouyrit et Magne. Ces vols ont été commis la nuit avec escalade et à l'aide d'effraction.

Après quelques hésitations, Conquet reconnu que pour deux de ces crimes, il avait été aidé par sa femme et par sa sœur. Ces

dernières interrogées avouèrent qu'elles avaient en effet participé aux vols commis chez Contou et chez Magne.

Les divers objets dérobés ont été reconnus par les victimes de ces soustractions frauduleuses.

Après audition des témoins, le réquisitoire du procureur et les plaidoiries de M<sup>es</sup> Besse et Martin, le jury entre dans la salle des délibérations et en sort quelques instants après, rapportant un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes en ce qui concerne l'accusé et négatif en ce qui concerne l'épouse Conquet et Marie Conquet qui sont mises immédiatement en liberté. La cour condamne Conquet à trois ans de prison.

Le président déclare la session close.

**Elles produisent du bien-être.** — Mondoubleau (Loir-et-Cher), le 30 mai 1890. — J'étais très constipée, je souffrais beaucoup des reins, j'avais des maux de tête continus. Les Pilules Suisses m'ont beaucoup soulagée, je vous remercie du bien-être qu'elles m'ont procuré.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ.** — Au concours d'admission à l'Ecole Normale d'institutrices de Cahors, cinq élèves de l'école primaire supérieure de filles de Montcuq ont été admises à subir les épreuves orales. Trois figurent définitivement sur la liste d'admission :

- Première : Mlle Couyba, Berthe.
  - Troisième : Mlle Maradenne, Marthe.
  - Quatrième : Mlle Coutrix, Jeanne
- Ces deux figurent sur la liste d'admissibilité supplémentaire :
- Première : Mlle Arène, Aurélie.
  - Troisième : Mlle Bénédicte, Naquent.
- Nos vives félicitations à Mme Péré et aux élèves pour ce remarquable succès.

**PUY-L'ÉVÊQUE.** — Le 2 août courant, jour de foire à Puy-l'Évêque, le nommé de Folmon, des Albenquats, commune de Belaye (Lot), a placardé des affiches imprimées par la *Libre Parole*, injurieuses pour le Président de la République.

La gendarmerie a dressé procès-verbal contre lui et a fait couvrir immédiatement les affiches.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Suicide.* — Mercredi, dans la soirée, la nommée Marie Salinard, épouse Poujade, demeurant à La Dausse, banlieue de Figeac, depuis quelques temps atteinte de dérangements cérébraux, s'est précipitée dans un puits profond de sept mètres, situé à proximité de sa maison d'habitation. M. Mazergues, conseiller municipal de Feycelles, est descendu au péril de sa vie dans le puits, mais n'a retiré qu'un cadavre.

La gendarmerie de Figeac s'est transportée hier sur les lieux. On attribue ce

suicide à des chagrins domestiques. Cette malheureuse n'était âgée que de trente ans, et laisse deux enfants en bas âge.

**SAINT-CIRGUES.** — *Mort accidentelle.* — Un propriétaire de notre commune, M. Jean-Pierre Brougoux, âgé de 72 ans, s'était rendu à Mours, chez son fils, le jour de la foire. Dans la nuit, il fut obligé de se lever. Comme il ne connaissait pas l'habitude de la maison, il tomba du haut d'une croisée sur le sol. Il est mort des suites de lésions internes.

**Arrondissement de Gourdon**

**COURS D'ADULTES.** — *Justice imminente.* — On nous écrit : L'année dernière un Instituteur du canton de Martel fut l'objet d'une distinction honorifique pour reconnaître le dévouement qu'il avait déployé au cours d'adultes qu'il n'avait pas fait ; Or cet instituteur avait trompé l'administration dans un rapport ad hoc sachant qu'elle agit sans contrôle.

Nous lisons dans « La Dépêche » du 31 Juillet : (*Rappel de diplômes...*) M. X... à Y ; or, M. X..., a raconté à tous ceux qui ont voulu l'entendre qu'il n'avait pas fait de cours d'adultes en 1898-1899, pensant que sa pension de retraite serait liquidée avant les vacances et qu'en conséquence, il ne pouvait plus considérer le seul avantage qui découle de se dévouer, (un supplément de vacances de 15 jours). M. X..., n'est nullement blâmable d'être l'objet à tort d'un rappel de diplôme ; mais ses collègues qui ont passé leurs soirées sur la brèche, peuvent s'écrier : O Justice imminente en quelles mains es-tu tombée !!! Le corps enseignant de Lot sera-t-il édifié de la clairvoyance et de la sollicitude de quelques chefs, qui font des propositions aussi hasardeuses ?

**CARLUCET.** — *Nécrologie.* — Pour la 2<sup>e</sup> fois en 3 semaines, un deuil cruel vient de frapper l'un de nos plus intelligents agriculteurs M. Serres, conseiller municipal. Il y a quelques jours à peine, il accompagnait sa mère à sa dernière demeure, c'est aujourd'hui sa jeune femme que la Parque cruelle vient de lui ravir subitement.

Nous prenons tous ici une énorme part à sa douleur, puissent tous nos témoignages de sympathie la plus vive, adoucir un peu l'amertume de l'heure présente.

**MONTFAUCON.** — *Infanticide.* — On nous écrit : Le *Journal du Lot* a parlé à mots couverts de l'infanticide reproché à Mlle L., nous ne voulons, à ce sujet, mettre personne en cause ; mais on nous permettra bien cependant de témoigner nos regrets de ce que pas un membre des autorités locales (M. l'adjoint mis à part puisqu'il habite le Lot-et-Garonne) n'ait pas eu... le temps de prévenir ce crime qui était bien un peu prévu et dont on par-

lait comme d'une chose imminente depuis près de 3 mois.

**VAVRAC.** — *Incendie volontaire.* — Lundi 1<sup>er</sup> août à 4 heures du soir, une leur sinistre apparaissait dans la direction du hameau de Mezels commune de Vayrac. On apprenait bientôt qu'un immeuble servant d'écurie et renfermant un pressoir à huile appartenant à M. Chénier, propriétaire à Mezels, était la proie des flammes.

Quelle fut notre stupéfaction lorsque à la tombée de la nuit nous vîmes conduire entre deux gendarmes le propre petit-fils de M. Chénier, un grand garçon de 20 ans, le sieur Floucaud.

Le malheureux se voyant refuser l'argent dont il aurait eu besoin, pour se venger, incendia l'écurie de son grand-père. Il a été conduit à la prison de Gourdon.

**BULLETIN FINANCIER**

Nos rentes continuent à baisser et entraînent dans leur mouvement en arrière les autres fonds d'Etat. Le manque absolu d'affaires paraît favoriser cette tendance.

Le 3/0/0 a baissé de 37 centimes à 99,60, le 3 1/2 0/0 de 25 centimes à 101,25 ; l'amortissable recule à 99,90.

Le Comptoir National d'Escompte cote 600, le Crédit Lyonnais 955, la Société Générale 600 ; la Banque de France et le Crédit Foncier n'ont pas été cotés à terme.

Le Lyon à 1,852 a seul été coté à terme. Le Suez se traite à 3,562.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule de 61,05 à 60,80 ; l'Italien a baissé de 25 centimes à 91,95, le Portugais d'autant à 24,02. Le Turc D reste à 23 et la Banque Ottomane à 563.

Sur le marché en Banque, les actions de l'Épicycle, Carrousel gigantesque créé en vue de l'Exposition, sont traitées à 125 et 127.

**AVIS**

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.*

**DERNIÈRE LOCALE**

**Reconstruction de l'Hôpital-Hospice de Cahors**

Ce soir, à 2 heures, il a été procédé, dans une des salles de l'hospice de Cahors, par la commission administrative de cet établissement, en présence du receveur et de l'architecte, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, et par lots, des travaux de reconstruction de l'hôpital-hospice de Cahors.

En voici le résultat :

- Premier lot. — Terrasse et maçonnerie : 84,101 fr. 64. — M. Lavignac, de Cahors, 8 0/0 de rabais.
- Deuxième lot. — Charpente et couverture : 44,835 fr. 43. — Le minimum du rabais n'étant pas atteint, il n'y a pas eu de résultat. Ce lot sera donné de gré à gré.
- Troisième lot. — Légers ouvrages : 14,097 fr. 60. — M. Maurice, de Cahors, 15 0/0.
- Quatrième lot. — Menuiserie : 16,596 francs 34. — M. Laffitte, de Bordeaux, 20,15 0/0.
- Cinquième lot. — Serrurerie : 23,966 francs 80. — M. Germain, 12,50 0/0, pour la ferronnerie ; 11,50 pour la quincaillerie.
- Sixième lot. — Plomberie et zingage : 3.306 fr. 32. — Même observation que pour le 2<sup>e</sup> lot.
- Septième lot. — Peinture et vitrerie : 6.095 francs 51. — M. Lamaison, de Bordeaux, 35 0/0.

**Bibliographie**

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

*Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN*

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIV

OU LE TERRAIN BRÛLE

Mais ça coûte les yeux de la tête, là-bas, sur le boulevard du Temple pour combler une particulière des félicités de l'existence : oranges, spectacles, chaussons aux pommes, lapin sauté et autres chatteringues en usage dans le monde.

Il avait enlacé la taille de sa « particulière » n'ajoutant :

— Quand le déménageons-nous, hein le Pérou, mon chou.

— Je vous préviendrai la veille.

Une douce étreinte avait scellé ce traité d'alliance offensive, — étreinte au cours de laquelle tout ce que contenaient les poches de l'androgyne était passé — naturellement — dans celle du galant troubadour.

Étant donné la laideur incontestable de celui-ci et le portrait que nous avons naguère esquissé de la fille aînée d'Agnès Chassard, — ses traits virils, mais réguliers, et ses pro-

portions massives, mais correctes, — il est permis de supposer qu'une fois implantée dans cette capitale qu'elle n'osait aborder sans lui, cette dernière s'empresserait d'offrir une boulette à son caniche conducteur.

Marianne, en effet voulait bien d'un associé momentané. Elle ne voulait point d'un maître.

Que le complice qu'elle avait choisi lui fit seulement aborder le Pactole Parisien, et elle ne tarderait pas à jeter le pilote par-dessus le bord pour naviguer en courses à travers les écueils, les bas-fonds, les courants qu'elle soupçonnait sans les connaître.

Ce trésor volé à sa mère serait le lest de la fille.

Elle s'en servirait pour attaquer, pour combattre et pour vaincre.

XV

LA VEILLE DES NOCES

On était arrivé à la veille des noces de Philippe et de la Benjaminne.

La cérémonie devait avoir lieu le lendemain à onze heures du matin à la mairie et à midi à l'église.

Les témoins du futur étaient M. de Bernécourt, venu tout exprès d'Épinal, et le citoyen Thouvenel : ceux de la future, le docteur Huguenin et le notaire Grand-Didier.

À l'issue de la bénédiction nuptiale, un plantureux déjeuner réunirait à la table du juge de paix les époux, leurs témoins, le frère aîné de la mariée, et le citoyen Perrin, maire

de Vittel, et le citoyen Pommier, directeur du jury d'accusation de Mirecourt.

Les parents, les amis et les voisins seraient traités au *Coq-en-Pâte*. Denise Hattier aurait prétexté de sa santé chancelante pour se dispenser de prendre part à ces fêtes. Elle se contenterait d'assister à la signature du contrat et de veiller à la messe. En quittant le logis de leur amphitryon, le lieutenant et sa femme seraient conduits par les jeunes filles du pays chantant les *hiriolès* (cantique en patois) d'usage, et par les jeunes gens tirant les coups de feu traditionnels au hameau des Armoises, où ils passeraient la lune de miel au moulin, dans une chambre mise à leur disposition par le meunier Aubry. Joseph leur avait bien offert de les installer à l'auberge ou de leur ouvrir un des appartements du château ; mais Florence avait vivement décliné la première proposition, et notre officier la seconde. Ce refus servait ses projets, le paysan n'avait pas insisté.

Au pavillon du garde, alertes au travail, la Benjaminne et la Gervaise ajustaient les derniers rubans à la robe de l'épousée, et Denise, — qui avait des doigts de fée, — façonnait la coiffure de sa petite amie. Fines dentelles et fleurs d'oranger. Un chef-d'œuvre !...

Au *coq-en-Pâte*, trois ou quatre filles de journée nettoyaient énergiquement la cuisine et la salle. Les unes lavaient le carreau, les autres récuraient les tables qui allaient se couvrir, — le lendemain — de tout un monde de victuailles.

Cette perspective de « voir manger son

bien » par une meute d'appétits féroces rendait encore plus rechignée et plus glaciale la physionomie d'Agnès Chassard. La veuve allait et venait, jetant de longs regards éplorés sur les quartiers de viande, les volailles, le gibier préparés pour la rôtissoire ou la broche, — sur les andouilles, les jambons, les bandes de lard descendus de la cheminée, — sur les poissons qui attendaient, en frétilant dans les baquets, la poêle à frire ou la daubière, — et poussait des soupirs à écorner des bœufs à l'aspect des montagnes de pâte que Marianne, ses bras robustes, nus jusqu'au coude, pétrissait dans la *mé*, pour les tartes, les beignets, les galettes et les gâteaux.

L'aîné de la famille était parti depuis le matin, pour Mirecourt, procéder à différentes emplettes. Les jumeaux pêchaient ou chassaient, — selon leur habitude, — à moins qu'au *Grand-Vainqueur*, chez l'honnête Mansuy, ils ne prèludassent par quelques libations anticipées aux mémorables *beuveries* de la journée qui allait naître.

Joë Blagg, — l'aimable garçon — donnait un coup de main à ses hôtes.

Il fournissait — à tour de poignet — une des *dinanderies* destinées à l'élaboration des sauces. Tout en besognant il disait :

— Paris est le séjour enchanté des jeux et des ris dispendieux — tels que pour les festins bachiques, le *Cadran Bleu*, le *Rocher de Cancale* et les *Trois Frères Provençaux*, l'estaminet de l'*Epi Scie*, pour le *gloria* et le billard ; les *Bosquets d'Amathonte*, à la barrière de la Chopinette, pour la valse française, le *Trenitz* et la *Monaco* et les *Galerias de Bois*, au Palais-Egalité-ci-devant royal — pour tout ce qui peut enjoliver la soirée d'un quidam foncièrement calé.

(A suivre)

LES  
**MASQUES DE SUIE**

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

VI

ANCIENNES CONNAISSANCES

— Citoyens, j'en ai fait le calcul : depuis l'apparition des *Masques de suie* dans le pays, c'est-à-dire depuis six semaines environ il y a eu onze chauffages, quatorze incendies et sept ou huit assassinats, rien que dans un rayon d'une douzaine de lieues, et la diligence de Sens a été mise à sac six fois, celle de Chéroy quatre, et celle de Montargis deux. Il est bien entendu que je néglige dans ce compte les vols commis dans les maisons et les particuliers rançonnés sur les routes. Ces menus crimes forment l'appoint.

— Pardon, fit Vaudrillan, et la patache de Lorrez ? C'est que nous la prenons, nous, ce soir à six heures, la patache de Lorrez !..

— Tiens, dit Perrin en se servant d'une locution populaire en usage dans le Gâtinais, tiens ! « vous avez besoin » par là, bour-

geois ?

— Oui l'envoi la possession de l'héritage de ma nièce. Et puis, des achats de terrains. J'avais même l'intention de me fixer dans le pays. Mais si tout ce qu'on dit est vrai...

Le docteur avait tiré son carnet.  
— Attendez donc ! attendez donc un peu ! La patache de Lorrez ! Voyons un peu ! Nous disons donc ; une fois, — deux fois — trois fois...

— Oh ! mon oncle, j'ai peur, interrompit Christiane. Ne partons pas, je vous en prie, ne partons pas.

— Certes, ma chère enfant, je n'en ai guère envie. Pourtant nos places sont retenues et les affaires qui nous appellent ne souffrent aucun retard.

M. de Valleroy intervint :  
— Rassurez-vous, monsieur et mademoiselle. Moi aussi, pour retourner chez moi, je prends, ce soir, la voiture de Lorrez ; j'ai des armes, on ne m'intimide pas facilement, et je suis bien décidé à ne point nous laisser dépouiller par messieurs les *Masques de suie*.

— D'ailleurs, ajouta l'officier, le premier consul, justement touché par les plaintes qui lui ont été adressées à cet égard, a résolu d'écraser les brigands et leurs complices ; des ordres ont été donnés, l'autorité militaire va agir de concert avec les magistrats. Le général Bonaparte veut que le pays soit nettoyé. Or, quand le général Bonaparte a dit : Je veux l'Europe entière à beau dire : Je ne veux pas ! si la chose est possible, elle est faite d'avance, si elle n'est pas possible, on la fait, voilà

tout.

— Vive le premier consul ! s'écrièrent plusieurs auditeurs.

— M. de Valleroy considérait le militaire avec une curiosité attentive.

— Ah ! ah ! dit-il, c'est donc vous, citoyen, qui commandez les dragons, arrivés ce matin de Fontainebleau ?

— Oui, citoyen, et mes cavaliers et moi grillons de nous mettre en campagne.

— Malpeste ! c'est faire, à mon avis, beaucoup d'honneur aux *Masques de suie* que de leur dépêcher les vainqueurs de Rivolt et des Pyramides ! Hé ! hé ! mon officier, le général Bonaparte ne méprise pas tant, à ce qu'il paraît, ces soldats de grands chemins, puisqu'il leur oppose ses meilleurs vétérans d'Italie et d'Egypte.

— N'approuveriez-vous pas le général, citoyen ?

— La reconnaissance m'a imposé le devoir d'approuver tout ce que fait le premier consul. N'est-ce pas à lui que nous devons, nous autres émigrés, d'avoir pu réintégrer le territoire français et les domaines de nos pères ? Un bruyant cliquetis de sabre et d'éperons sonna sur les dalles de grès du vestibule. En même temps, notre ancienne connaissance, l'ex-brigadier de Moret effectua son entrée à la façon d'un Jupiter tournant.

Beaupeil soufflait en marchant. Sa face, large comme celle d'un mascaron, et rappelant les chimères qui jettent le feu par les narines ; son épaisse moustache *poivre et sel* ; ses petits yeux gris, inquiets et fascinés,

sous des sourcils en herse, tout lui donnait un aspect formidable qu'accroissait encore une voix énergique faite pour « l'école d'escadron ». L'âge, en l'épaississant, ne lui avait rien enlevé de son activité et de sa clairvoyance. Ces deux qualités, jointes à son courage l'avaient fait arriver en fort peu de temps à l'épaulette de capitaine. On sait combien, à cette époque, l'avancement était plus rapide qu'aujourd'hui. D'ailleurs les services extraordinaires motivent les récompenses exceptionnelles.

Or, c'était à notre Beaupeil que l'on devait, en grande partie, la capture de la bande du Beau-François, bande connue dans les fastes judiciaires sous le nom de bande d'*Orgères*.

Pour le moment, le digne serviteur tenait campagne contre les *Masques de suie*. Depuis les débuts de cette variété de chauffeurs, il n'avait pas encore quitté la selle, battant les bois et la plaine. Efforts superflus ! Fatigués sans résultats ! Les crimes, hélas ! n'étaient que trop réels. Mais les coupables échappaient à toutes les investigations. Le capitaine était sur les dents. Aussi se montrait-il de fort méchante humeur.

Lorsqu'il fit irruption dans la salle à manger du *Peuple Souverain*, il était en train de bougonner le maréchal des logis Flageolet, qui lui marchait sur les talons.

— Qui est-ce qui m'a f... ichu une ville comme celle-ci ?... Pas de police...

(A suivre).

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**VALDIGUIÉ**

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN  
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.  
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**MORUINE SOUQUE**

Remplaçant complètement  
L'HUILE de FOIE de MORUE



L'emploi de l'huile de foie de morue n'est pas possible au delà de l'hiver. C'est cependant au printemps et en été qu'il est le plus nécessaire de recourir à une médication à la fois dépurative et fortifiante. La *MORUINE* répond à ce besoin signalé par tous les médecins. La *MORUINE* est essentiellement le médicament de toutes les saisons.

Une boîte de *MORUINE* (poudre qu'on dissout aux repas dans l'eau, le lait, le vin, etc.) renferme tous les principes actifs de trois litres d'huile de foie de morue.

Dans toutes les Pharmacies. — Prix : 3 fr. la boîte.

Il suffit de goûter la *MORUINE* pour s'assurer qu'elle est acceptée par les estomacs les plus délicats et les plus difficiles. Les enfants la réclament toujours comme un véritable régal.

Envoi franco d'un échantillon (1/4 de boîte) avec notice explicative contre 0 fr. 50 cent. timbres-poste, adressés à E. FALIERES & Co, 35, cours des Girondins, LIBOURNE.

**Bibliographie**

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1367, du 5 août 1899.

Le mal des montagnes et l'acagnie, par le Dr A. Cartaz. — Stérilisation des eaux par l'ozone, par Henri de Parville. — L'aménagement du gouffre de Padirac, par E.-A. Martel. — Le cuirassé français « le Suffren », par W. — Nord-deutscher Lloyd, par D. B. — Le pont de Kornhaus, à Berne, par A. da Cunha. — La plombagine au Brésil, par M. C. — Le peuplier sélectionné, par C. Sacré. — L'enseignement par les fleurs artificielles. — Un canal maritime au Canada. — Calendrier perpétuel mécanique, par L. Raymond. — Nécrologie, par J.-F.-G. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 31

juillet 1899, par Ch. de Villedeuil. — Fontaine portative filtrante, par L. Leroy.  
Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2210 du 5 août 1899.

GRAVURES. — Paris : Les fêtes de l'enfance au Pré-Catelan : La tribune officielle. — Le défilé des jeunes gars.

Paris qui s'en va (Sainte-Pélagie) : Fenêtre du pavillon des princes. — L'ancien promenoir. — L'ancien greffe. — Escalier de la vieille prison. — Cachot du poète Roucher.

La statue de Ferdinand de Lesseps. — Le Tout à l'égout : La suppression du grand collecteur. — Les câbles télégraphiques et téléphoniques, dans les égouts.

Aux Philippines : Aguinaldo. — La défense de Malolos. — Proclamation de la République, à Malolos. — Les chefs philippins. — Les troupes d'Aguinaldo.

Beaux-Arts : Les vierges aux rochers, tableau de M<sup>me</sup> C. de Samarine.

A. mée : Les manœuvres de montagne : Nos Alpes.

Angleterre : Un Club cycliste : Course de dames. — La gagnante. — Le concours de chapeaux. — Le vainqueur.

Belgique : La question sociale belge : Les hauts-fourneaux. — Préparation des minerais bruts dans les fours de grillage, à Angleur près Liège. — Réduction des minerais en lingots de zinc. — Le laminage du zinc. — Maison de retraite de Conite, près Liège. — Salon de récréation de la Maison de retraite.

Portraits, (Nécrologie) : M. Albert Menier. — Le maréchal Gusman Blanco.

Portraits : Les lauréats du Conservatoire : Les premiers prix d'Opéra. — Les premiers prix de Tragédie et Comédie.

Départements : Haute-Garonne : Le déraillement de Montrabé.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Charlotte Corday, par Léo Claretie. — Les ruines de Sainte Pélagie, par G. Lenôtre. — Autour de la question sociale belge, par H. de Naussanne. — La statue de Ferdinand de Lesseps, par E. Magnier. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees. Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : La vertu d'une danseuse, par M<sup>me</sup> Mary Summer, illustrations du Parys. Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 37. — 3 août 1899.

Fauvette au nid (Henriette Bezançon). — Les coups de tête d'Yonne (François Deschamps). — Fielleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Bren d'amour L. Saint, Paul de Sémant, A. Birch, etc.

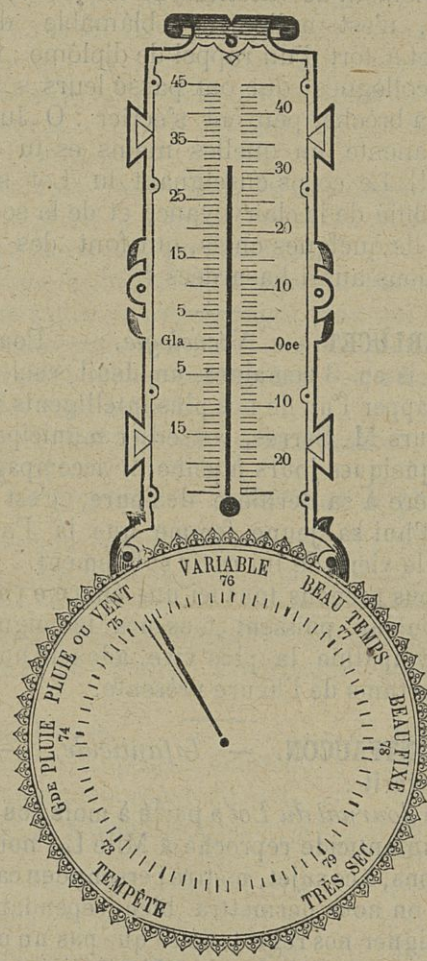
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.



Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Billets d'aller et retour à prix réduits  
Pour la Bourboule, le Mont-Dore, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

En outre, du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa

On délivre des billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

**Panama à Lots**

GROS LOTS : 600,000 fr. et 61 LOTS DIVERS

Six N<sup>os</sup> pour 5 fr. Tirage 16 août. **Bons Exposition 1900.**  
Gros lots : 500,000, 100,000 fr. etc. Six N<sup>os</sup> pour 3 fr. Tirage 25 août, Loyauté, Sécurité. Partic<sup>on</sup> autorisée. Répart<sup>on</sup> intégrale des lots gagnés. Listes f<sup>oo</sup> ap. tirages. Ec. D<sup>r</sup> Union Familiale, 64, rue Oberkampf, Paris.

Prime de valeur sérieuse et gratuite.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!**

GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai *Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai *Réparateur* TRICARD, dit aussi *Réparateur* J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons en verre plats, étiquettes jaunes.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.